



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'administration générale et des élections

Elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2017
(11 et 18 JUIN 2017 en métropole)

Plafonds de dépenses électorales et de remboursements forfaitaires

*Article L.52-11 du code électoral – Décret n°2008-1300 du 10 décembre 2008 portant majoration
du plafond des dépenses électorales pour l'élection des députés*

Circonscriptions Guadeloupe	Population	Plafonds de dépenses électorales	Plafond de remboursement forfaitaire
1ère circonscription	102005	67159 €	31900 €
2ème circonscription	109221	68523 €	32548 €
3ème circonscription	108719	68428 €	32503 €
4ème circonscription	82174	63411 €	30120 €